



Ville d'Escaudain

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESCAUDAIN

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2024
CONVOCATION EN DATE DU 4 DÉCEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION N° 21/06/2024

Présidence : M. Bruno SALIGOT, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 21

Nombre de votants : 27

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile, ADIMI Karim, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, CLOET Geoffrey

Membres excusés ayant donné pouvoir : M. BENAMARA Ali donne pouvoir à Mme RISBOURG Dominique, Mme TRIOUX Annick donne pouvoir à M. SALIGOT Bruno, M. LOUGHANI Abdelaziz donne pouvoir à M. ABDELOUAHED Olivier, Mme SCHUTT Sylvie donne pouvoir à Mme STIEVENARD Karine, Mme GALAND Mélanie donne pouvoir à Mme MARCUZZI Jeannette, M. ABDELKADER Michaël donne pouvoir à Mme MERCIER Catherine

Membres excusés : Mme PLAYE Maryse

Membres absents : M. PETIT Dimitri

Secrétaire de séance : Mme STIEVENARD Karine

OBJET : Modalités de participation aux séjours scolaires organisés par les écoles élémentaires

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant la dissolution du Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Centre de Vacances « Les Grangettes » ;

Considérant la proposition de sanctuariser la participation versée annuellement au Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Centre de Vacances « Les Grangettes » et de l'affecter à la participation financière apportée pour les séjours scolaires organisés par les écoles élémentaires ;

Considérant l'intérêt pour les élèves de pouvoir continuer à participer à des séjours dans le cadre de leur scolarité favorisant ainsi leur épanouissement et le développement de leur autonomie ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PARTICIPE financièrement à l'organisation par les écoles élémentaires de séjours scolaires d'au moins 3 jours pour les élèves scolarisés en CM2 (voire en CM1/CM2 pour les classes à double niveau).

PROPOSE de verser aux coopératives scolaires des écoles élémentaires, une subvention correspondant à 80 % du montant du séjour dans la limite de 350,00 € par élève.

PRÉCISE qu'une délibération spécifique sera systématiquement soumise à l'approbation du Conseil Municipal pour autoriser le versement de ces subventions.

AJOUTE que les crédits sont inscrits au budget primitif chapitre 65, article 65748.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali (pouvoir remis à Mme RISBOURG Dominique), TRIoux Annick (pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno), DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz (pouvoir remis à M. ABDELOUAHED Olivier), GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie (pouvoir remis à Mme STIEVENARD Karine), LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile, ADIMI Karim, GALAND Mélanie (pouvoir remis à Mme MARCUZZI Jeannette), PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël (pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine), CLOET Geoffrey

Fait en séance les jour, mois et an susdits
POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,



Bruno SALIGOT.

La Secrétaire de séance,

Stievenard

Karine STIEVENARD.

ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE

Date de réception en Sous-Préfecture : 17/12/2024

N° du bordereau d'acquiescement de transaction : 059-215902057-20241210-21_06_2024-DE

Date d'affichage : 20/12/2024

Le Maire,



Bruno SALIGOT.